

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 12 DECEMBRE 2016,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : Mme Sarah Alvite Lage
M. Pierre-Alain Steiner
Huissiers : M. Jean Fähndrich
Mme Liridona Rukovci
Excusé : -

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1996
• Hommes	989
• Femmes	1007

Electeurs présents	60
• Hommes	48
• Femmes	12
Taux de participation	3.00 %

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes :
 - a. Mme Nunes Fernandes Catia Marina et ses enfants Fernandes da Cruz David Jorge et Leandro Miguel
 - b. M. Magalhaes da Silva Fernando Maciel
3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2017, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement et donner compétence au Conseil communal pour les consolider :

Ecoles

- Acquisition matériel informatique (école primaire) et remise à niveau du réseau wifi

Financement : par recettes courantes

Fr. 57'000.00

- Acquisition matériel informatique (école secondaire)

Financement : par recettes courantes

Fr. 70'000.00

Urbanisme et bâtiments

- Réfection de l'école enfantine
(isolation du bâtiment, entretien des fenêtres)
Financement : par recettes courantes Fr. 35'000.00
- Ancienne halle de gymnastique
(assainissement scène et peinture de la salle)
Financement : par voie d'emprunt Fr. 160'000.00
- Acquisition d'un studio à la route de Châtillon 10
Financement : par voie d'emprunt Fr. 215'000.00

Travaux publics

- Achat d'une voiture électrique à l'usage des services communaux
Financement : par recettes courantes Fr. 25'000.00

Transports et Energie

- Réfection de la rue des Prés
Financement par voie d'emprunt Fr. 320'000.00

Administration

- Remplacement du logiciel informatique et acquisition de matériel
Financement : par recettes courantes Fr. 90'000.00

5. Prendre connaissance des modifications du plan de zones suivantes :

- a. Rue de la Gare : parcelles feuillet 0095 et 1390
- b. Route de Châtillon : parcelles feuillet 1060 et 1428
- c. Rue de la Quère : parcelle feuillet 0170 – Tennis-Club

6. Informations communales.

7. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 41 du 23 novembre 2016 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Nunes Fernandes Catia Marina et ses enfants Fernandes da Cruz David Jorge et Leandro Miguel, candidats à l'indigénat communal
- M. Magalhaes da Silva Fernando Maciel, candidat à l'indigénat communal
- M. Dessarzin Matthieu, arrivé à Courrendlin en décembre 2016
- M. Rigoli Eric, arrivé à Courrendlin en décembre 2016

M. Bernard Studer rejoindra l'assemblée dans le courant de la soirée pour donner une information concernant le point 5 de l'ordre du jour.

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir M. Pierre-Alain Steiner et Mme Sarah Alvite Lage.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 6 juin 2016 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Félicie Jeannerat. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes :

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant les demandes d'indigénat communal suivantes :

Mme Nunes Fernandes Catia Marina et ses enfants Fernandes da Cruz David Jorge et Leandro Miguel

Entrée en matière : acceptée

Mme Nunes Fernandes Catia Marina, ressortissante portugaise, est née au Portugal le 28 mai 1982, divorcée. Elle a vécu au Portugal jusqu'en 1994, ensuite à Glovelier, Eschert, Moutier et à Courrendlin depuis 2011.

Depuis août 2013, Mme Nunes Fernandes travaille chez Cyberis à Bassecourt en qualité de contrôleuse qualité.

La requérante a le sentiment d'avoir toujours vécu en Suisse. La naturalisation est une façon d'officialiser sa situation. Elle se sent étrangère au Portugal et souhaiterait s'investir plus en Suisse, notamment en participant aux votations.

Son fils aîné David Jorge Fernandes da Cruz, né le 23 octobre 1999, suit une formation d'électronicien. Le fils cadet, Fernandes da Cruz Leandro Miguel, né le 30 mai 2003 suit l'école à Courrendlin.

Mme Nunes Fernandes Catia Marina et ses enfants sont de bonne vie et mœurs et leur conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Ils sont honorablement connus.

Le Conseil communal a entendu la requérante et ses enfants en séance du 29 août 2016 et recommande à l'assemblée d'accepter leurs demandes d'indigénat.

Les requérants sont invités à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Nunes Fernandes Catia Marina ainsi qu'à ses enfants Fernandes Da Cruz David Jorge et Leandro Miguel. Ils regagnent la salle sous les applaudissements de l'assistance.

M. Magalhaes da Silva Fernando Maciel

Entrée en matière : acceptée

M. Fernando Maciel Magalhaes Da Silva, ressortissant portugais, est né au Portugal le 22 février 1982. Il a vécu au Portugal jusqu'en 1982, ensuite à Colombez-Muraz, Massongex, Courroux, et à Courrendlin depuis 2013.

Depuis juillet 2016, M. Magalhaes da Silva a repris l'entreprise Emiplus Swiss SA et y travaille en qualité d'administrateur de vente.

Le requérant a presque toujours vécu en Suisse et y a tout construit. Ses deux enfants sont de nationalité Suisse. C'est ici également qu'il a bâti sa maison et acquis sa société.

M. Magalhaes da Silva est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu.

Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 7 novembre 2016 et recommande à l'assemblée d'accepter leur demande d'indigénat.

Le requérant est invité à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Magalhaes da Silva Fernando Maciel. Il regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2016, la quotité d'impôts et les taxes communales

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

L'assemblée communale de ce jour est appelée à se prononcer concernant le budget 2017, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

Entrée en matière : acceptée

Budget 2017

M. Fehr Martin présente et commente les chiffres relatifs au budget 2017. La récapitulation générale se présente comme suit :

	Budget 2017	Budget 2016	Evolution
Autorités, administration générale	860'750	889'200	28'450
Travaux publics	364'000	394'600	30'600
Police, protection civile	45'170	54'300	9'130
Hygiène publique	350	350	0
Instruction, culture, sports	3'472'160	3'358'322	-113'838
Action sociale	1'731'368	1'807'270	75'902
Economie publique	73'900	71'150	-2'750
Finances	569'360	506'720	-62'540
Impositions	6'962'700	7'026'200	63'500
Service communaux	2'007'500	2'022'300	14'800

Total des charges :	12'414'798
Total des revenus :	12'260'440

Discussion :

M. Albert Jost : Il a eu connaissance par le biais des médias que la commune entendait facturer les frais d'écolage pour les enfants qui fréquentent les écoles hors de la localité ou les enfants qui résident ailleurs et qui viennent à l'école à Courrendlin, qu'en est-il ? Cette décision est de la compétence du canton et à ce jour aucune information dans ce sens n'est parvenue à la Municipalité.

Impôts, taxes communales, eau

En ce qui concerne les impôts et taxes communales, elles sont fixées comme suit pour l'année 2017 :

- *Impôts* :

Quotité	2.05
Taxe immobilière	1.25 ‰
Taxe cadastre et dangers naturels	0.17 ‰

- *Chiens*

Village Courrendlin / Choindez	Fr. 80.00
Fermes	Fr. 60.00

- *Ordures ménagères*

Taxe par ménage	Fr. 120.00 + TVA
Taxe par commerce	s/tarif arrêté par le CM + TVA

- *Service des eaux*

Fourniture d'eau	Fr. 3.00 par m ³ + TVA
Emolument de base pour location compteur	Fr. 25.00 + TVA
Eau nouvelle construction (par volume construit)	Fr. 0.30/m ³ + TVA
Taxe de piscine (par m ³ de contenance)	Fr. 1.00/m ³ + TVA
Taxe par prélèvement à l'hydrante	Fr. 3.00/m ³ + TVA

- *Service des canalisations et épuration des eaux* :

Taxe	Fr. 1.60 m ³ + TVA (selon décision 2011)
------	---

- *Taxe d'entretien des chemins vicinaux*

Taxe	Fr. 15.00 par hectare
------	-----------------------

Discussion : -

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité le budget 2017, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement

Ecoles

Acquisition de nouveau matériel informatique (école primaire) et remise à niveau du réseau wifi

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, conseillère communale

Les ordinateurs et les installations informatiques de l'école primaire datent de 2008-2009. Des problèmes techniques entravent l'utilisation de ce matériel en raison de problèmes de batterie et de connectivité et il est aujourd'hui proposé à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 57'000.- pour le renouvellement du matériel informatique de l'école primaire et la remise à niveau du réseau wifi.

Entrée en matière : acceptée

Le projet concerne l'achat de 24 portables pour l'école primaire. Ces appareils seront rangés dans des boîtes de 6 et ce système permettra à chaque enseignant de disposer des appareils quand il en aura besoin. 4 appareils portables seront également mis à disposition des classes de l'école enfantine ainsi qu'un appareil dans la salle de soutien et un autre à la salle des maîtres.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Acquisition de matériel informatique pour l'école secondaire

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, conseillère communale

Le matériel informatique de l'école secondaire date également des années 2008 et 2009 et présente également des problèmes techniques en raison de sa vétusté. En plus d'ordinateurs portables il est prévu d'équiper à neuf et étendre le laboratoire informatique. Il est donc proposé à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 70'000.- pour acquérir du matériel informatique nécessaire pour l'école secondaire.

Entrée en matière : acceptée

Discussion :

M. Lachat Fabian : *pourquoi l'achat de ce matériel informatique n'est pas inclus dans les dépenses courantes du budget mais fait l'objet d'une décision d'assemblée communale ?* Ceci s'explique par le fait que notre commune fait partie d'un syndicat scolaire. D'autre part, cet investissement est déprécié sur 5 ans. S'il était pris en compte dans le budget courant il le serait sur une année.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Urbanisme et bâtiments

Réfection de l'école enfantine (isolation du bâtiment, entretien de fenêtres) : Fr. 35'000.-

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Il est proposé à l'assemblée communale de Fr. 35'000.- d'entrer en matière pour procéder à des travaux de réfection du bâtiment de l'école enfantine en vue d'améliorer l'isolation du bâtiment.

Entrée en matière : acceptée

L'école enfantine a besoin de quelques réparations, dont notamment la réfection du socle de la fenêtre de la classe du milieu. Un pont de froid existe et l'humidité détériore le sol qui a déjà dû être réparé à deux reprises. De plus, le froid existant n'est pas idéal pour les enfants qui jouent par terre. Le socle du bâtiment sera isolé.

Les montants en bois des fenêtres seront renouvelés. Afin de ne pas avoir à les rénover toutes les deux années, ils seront recouverts d'une tôle d'aluminium thermolaquée pour les protéger.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Ancienne halle de gymnastique : assainissement de la scène et peinture de la salle

Financement : par voie d'emprunt, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Il est proposé d'entrer en matière pour réaliser la réfection de l'ancienne halle de gymnastique. Il est prévu la réfection de la scène, assainissement de la peinture des murs ainsi que le remplacement des fenêtres pour un montant global de Fr. 160'000.-.

Entrée en matière : acceptée

Comme les citoyens présents peuvent le constater, l'intérieur de la halle a besoin d'un sérieux rafraîchissement. Au niveau de la scène, les rideaux seront remplacés, le sol recouvert d'un panneau et d'un PVC, les moulures seront supprimées, les portes remplacées et les escaliers rhabillés.

La peinture de la salle sera refaite et les fenêtres remplacées

Discussion :

M. Romain Gigon : est-il prévu d'assainir les bouches d'aération existant sous la scène car ces dernières laissent passer le froid et cause des inconvénients lors de manifestations. Nous n'avions pas tous les devis lors de la publication de l'ordre du jour de l'assemblée communale, le montant voté ce jour a été prévu assez large. La problématique de ces bouches d'aération pourra certainement être intégrée à ces travaux.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Acquisition d'un studio à la route de Châtillon 10

Financement : par voie d'emprunt, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

La propriétaire du studio situé à côté du cabinet médical propriété de la Municipalité a contacté cette dernière pour lui proposer d'acquérir ses locaux attendu qu'elle souhaite s'en séparer.

Entrée en matière : acceptée

Le studio se trouve dans le bâtiment sis à la route de Châtillon 10 où sont installés deux cabinets médicaux, à savoir celui de M. le Dr Bruno Boillat et celui des Drs Hassani Salah et Nina. Les Drs

Hassani ont mis en place une collaboration avec M. le Dr Boillat et souhaitent également étendre leurs activités. En raison d'un moratoire déposé par l'Association des médecins, il ne sera plus possible pour des médecins généralistes de s'installer au Jura dans des nouveaux cabinets. Ils devront reprendre d'anciens cabinets ou collaborer avec des médecins en place. Dans ce but, les Drs Hassani ont pour projet de mettre en place des collaborations avec de nouveaux médecins pour étoffer leurs activités.

La surface complémentaire de 59 m² du studio qu'il est proposé d'acquérir aujourd'hui permettrait donc d'agrandir le cabinet médical propriété de la Municipalité. Le prix d'achat du studio est actuellement fixé à 195'000.- mais sera encore négocié. En sus, quelques travaux d'assainissement devront être effectués, raison pour laquelle un crédit de Fr. 215'000.- est demandé aujourd'hui.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Travaux publics

Achat d'une voiture électrique à l'usage des services communaux

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Le service de voirie dispose actuellement d'un véhicule pour le transport de personnes et de marchandises qui arrive en fin de vie. Il est aujourd'hui proposé d'acquérir un nouveau véhicule électrique pour un coût de Fr. 25'000.- pour le remplacer.

Entrée en matière : acceptée

Le véhicule actuellement mis à disposition du service de voirie est fortement utilisé dans les activités quotidiennes arrive en fin de vie. L'option d'acquérir un véhicule électrique va dans le sens des tendances actuelles visant à rationaliser les consommations énergétiques et correspond aux besoins des utilisateurs qui circulent dans un périmètre relativement restreint. L'offre comprend en sus du véhicule le système utile pour la recharge. Avant de passer la commande, des offres comparatives seront demandées à des entreprises locales.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet à l'unanimité.

Transports et Energie

Réfection de la rue des Prés : Fr. 320'000.-

Financement : par voie d'emprunt, consolidation par le Conseil communal

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Le secteur centre village connaît actuellement la concrétisation de bâtiments destinés à l'habitation et dans ce cadre il est prévu de réaménager complètement la rue des Prés qui est particulièrement en mauvais état. A cet effet, un crédit de Fr. 320'000.- est nécessaire.

Entrée en matière : acceptée

Cette rue, qui est dans un état catastrophique, est largement fréquentée par les piétons ainsi que les enfants des écoles. Elle l'est également chaque année par plusieurs milliers de cyclistes dans le cadre du SlowUp.

Un premier immeuble d'habitation a été réalisé récemment, et un second est en cours de construction. Il est aujourd'hui temps de procéder à l'assainissement de ce tronçon routier.

Le bureau GVS a été mandaté pour étudier le projet de rénovation de ce tronçon routier. Le projet est présenté ainsi que le gabarit et le profil de la route. Des aménagements de sécurité seront réalisés au débouché de la route de Vicques pour la mobilité douce. Les propriétaires riverains ont été associés au projet et sont favorables aux différentes interventions qui seront nécessaires. La haie qui se trouve à l'Est du chemin sera déplacée afin d'offrir aux véhicules un gabarit de route suffisant et conformément au cadastre. Les riverains ont été associés à la préparation de ce projet.

Discussion :

M. Albert Jost : cette route reste-elle un cul-de-sac ? Oui elle restera un cul-de-sac. Les pierres installées jusqu'ici ont été remplacées par un poteau. Cette route pourra être utilisée comme itinéraire de délestage en cas d'accident sur la route principale. Avec ce poteau, elle pourra être ouverte plus facilement en cas de nécessité.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet à l'unanimité.

Administration

Remplacement du logiciel informatique et acquisition de matériel

Financement : par recettes courantes, consolidation par le Conseil communal

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Chacun sait à quel point le matériel ainsi que les logiciels informatiques deviennent obsolètes rapidement. Aujourd'hui le matériel informatique, le logiciel ainsi que le système de téléphonie de l'administration doivent être renouvelés pour un montant de Fr. 90'000.-.

Entrée en matière : acceptée

Le logiciel dont dispose aujourd'hui l'administration communale depuis plus de 20 ans ne sera plus renouvelé d'ici quelques années. Les communes de Courrendlin, Courtételle, Courroux, Delémont et Val Terbi ont lancé une analyse afin de choisir un nouveau logiciel pour équiper leurs administrations respectives. Au terme de ce travail, il est apparu que le programme Nest édité par Prime Technologie répondait aux besoins actuels. La commission en charge ainsi que le personnel communal ont également eu la possibilité de s'impliquer dans ce dossier.

Dans ce cadre, il a été décidé de modifier le mode d'hébergement des données communales. L'entreprise AZ, installée au Noirmont, a été retenue. Toutes les données ainsi que la bureautique seront stockées sur un serveur externe. Cette option apportera quelques avantages, à savoir aucun investissement dans un serveur local, suivi professionnel des sauvegardes des données informatiques, service de dépannage disponible 24h / 24 h, mise à jour régulière, échanges entre les collaborateurs des communes partenaires. Un point négatif est à relever car en cas de panne de la ligne Internet, le travail sur le poste à distance ne sera plus possible.

Les PC actuellement en place seront progressivement remplacés. Les coûts pourront être planifiés chaque année.

En raison des changements de technologie prévus par Swisscom en 2017, la ligne téléphonique et Internet de l'administration doit être adaptée.

Les cours de formation utiles à l'utilisation de ce programme sont actuellement suivis par le personnel communal.

Une dépense de Fr. 90'000.- pour cette mise à niveau est donc à prévoir.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet à l'unanimité.

Finances communales

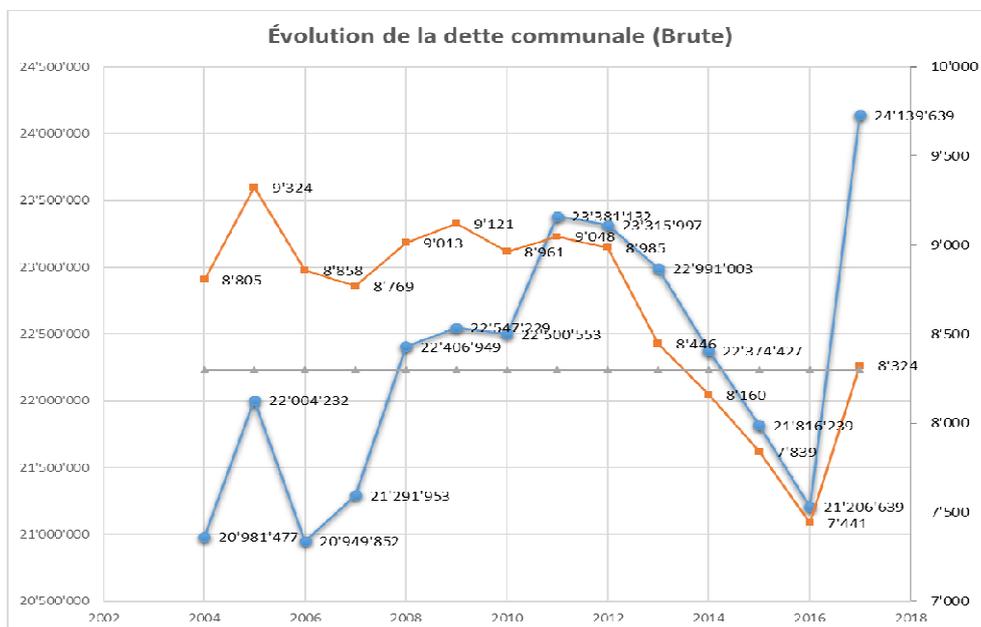
Pour conclure, M. Martin Fehr communique différentes informations comptables pour expliquer le déficit du budget 2017 qui émane d'un calcul de la marge d'autofinancement (cash-flow). Les chiffres ci-dessous démontrent la situation :

	Budget 2017
EXCEDENT DE CHARGES	-154'357
+ AMORTISSEMENTS COMPTABLES	800'600
+ ATTRIBUTIONS AUX FONDS	323'850
- PRELEVEMENTS DES FONDS	25'800
= CASH-FLOW	944'293
- REMBOURSEMENTS DE DETTES	510'000
- INVESTISSEMENTS PREVUS (recettes courantes)	277'000
Excédent de liquidités	157'293

Un graphique concernant l'évolution de la dette communale est également présenté et commenté :

A la demande de la commission des finances, une situation de la dette communale brute a été établie. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette entre 2004 et 2016. La dette par habitant se monte à fin 2016 à Fr. 8'324.-.

Il est néanmoins relevé que des investissements devront encore être réalisés dans le futur, tels que la carte des dangers – crues de la Birse et la traversée du village. Les autorisations utiles devront être demandées au Service des communes et pourraient être refusées si notre endettement est jugé trop élevé.



Discussion :

M. Hennet André : est d'avis que la dette communale qui se monte à Fr. 24'139'639.- est énorme, de même que la dette de Fr. 8'324.-. La situation est mauvaise. Une commune saine devrait savoir limiter la dette par habitant à un maximum de Fr. 5'000.-. A ce jour, les intérêts sont favorables mais s'ils devaient remonter la situation deviendrait particulièrement difficile à gérer. La marge d'autofinancement est de Fr. 250.- par habitant et devrait être entre Fr. 300.- à Fr. 450.-. De plus, nous bénéficions actuellement des montants octroyés par la péréquation financière, mais des discussions sont en cours au niveau fédéral pour revoir ce système. Il demande aux Autorités communales de freiner les dépenses et de travailler à diminuer la dette par habitant dès que possible à Fr. 5'000.-. Il se sent déçu que l'assemblée de ce jour ait accepté des dépenses de près de Fr. 700'000.- par voie d'emprunt et ait ainsi encore augmenté la dette.

M. Martin Fehr remercie M. Hennet de sa remarque qui est justifiées. Il relate que le Conseil communal a travaillé à diminuer la dette communale depuis 2004 mais que les nouveaux investissements nécessaires ont à nouveau augmenté ces dernières. Ces investissements vont néanmoins offrir des infrastructures intéressantes pour les jeunes. Il est également nécessaire de comparer spécifiquement la structure des communes car chacune a ses particularités.

5. Prendre connaissance des modifications du plan de zones suivantes

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

Présentation : M. Bernard Studer, ingénieur chez Rolf Eschmann SA

M. Bernard Chételat signale que différentes modifications du plan de zones devront être opérées et il passe la parole à M. Bernard Studer, géomètre, qui va donner toutes les explications techniques concernant ces objets. Il s'agit ici d'une information et aucune décision ne doit être prise par l'assemblée.

Trois modifications au plan d'aménagement local devront être apportées dans le cadre de différents projets à l'étude dans la localité. Bien que le plan de zones n'ait que quelques années, il peut s'avérer nécessaire d'y apporter des modifications lorsque les circonstances le justifient, dans le cas présent pour répondre aux besoins en vue de la concrétisation de projets.

a. Rue de la Gare : parcelles feuillet 0095 et 1390

Pour ce secteur, il est projeté de construire un bâtiment pour un horticulteur-paysagiste comprenant un atelier-entrepôt, un point de vente, un bureau, des vestiaires, une aire de stockage ainsi que des places de stationnement pour les employés et les clients.

Selon le PAL en vigueur, cette surface se trouve affectée en zone verte et en zone de transport. Ce projet permettrait de répondre aux attentes de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et permettre une densification de la zone à bâtir à l'intérieur du périmètre de construction.

La future affectation du secteur sera de la zone mixte qui permet de petites activités artisanales ou éventuellement de l'habitat. Des règles d'implantation particulières devront être définies pour répondre aux exigences par rapport à la ligne CFF. Des directives particulières seront fixées pour la construction afin de respecter les normes par rapport à la ligne à haute tension.

Discussion : -

b. Route de Châtillon : parcelles feuillet 1060 et 1428

Il est projeté de rénover le bâtiment sis à la route de Châtillon 29. La transformation du bâtiment existant en un bâtiment sur trois niveaux, avec toiture plate est envisagée, comprenant la création de six logements. L'affectation du sol (zone mixte) ne permettrait pas la réalisation du projet tel que souhaité. Il serait donc nécessaire de modifier le plan de zone et d'affecter ce secteur en zone MAd (zone mixte d). L'indice et la hauteur seront adaptés. Il serait alors possible d'ériger un bâtiment d'une hauteur de 10 m 50.

Ce projet répond tout comme le précédent aux exigences de la Loi sur l'Aménagement du territoire par une densification de la zone à bâtir et la réhabilitation d'un bâtiment existant.

Discussion :

Mme Jobin Lorraine : souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de rencontre avec les riverains dans le projet précédent alors que cela a été la cas pour celui discuté actuellement. Mme Jobin a la possibilité de faire part de ses remarques ce jour ou d'adresser un courrier à la commune. Elle aura également la possibilité de formuler opposition durant la publication du projet.

M. Lachat Fabian : relève que la parcelle située au bord de la Birse pourrait faire partie du projet de protection contre les crues de la Birse. Cette parcelle ne fera pas l'objet d'une construction car par sa situation elle sera probablement inconstructible. Il se confirme également que le projet de protection contre les crues de la Birse est en cours d'étude, de même que celui relatif à l'assainissement du pont de la Poste. A priori, ce secteur n'est pas concerné par ces deux projets.

c. Rue de la Quère : parcelle feuillet 0170 – Tennis Club

Le Tennis-Club manque de terrain pour la pratique de ses activités sportives et souhaite répondre aux besoins du club notamment au niveau de la formation pour les jeunes, des joueurs réguliers ainsi qu'à ceux de membres non-compétiteurs. Dans ce but, un projet de construction d'un 4^{ème} court a été soumis. Le terrain, propriété de la Municipalité, se trouve aujourd'hui en partie en zone sport et loisirs et en zone HA. Une modification de la zone est

donc nécessaire pour permettre la réalisation de ce court. Deux options ont été étudiées, à savoir l'affectation de la portion Sud en zone SAV, ce qui prêterait les possibilités de construction de logements dans le secteur ou la modification du plan de zones pour l'aménagement du 4^{ème} court à l'Est et la construction d'un bâtiment à l'Ouest de la parcelle.

Le Conseil communal a retenu la deuxième solution afin de valoriser, malgré le changement d'affectation, le terrain duquel est le propriétaire. Cette option répond aux intentions annoncées lors de la révision du PAL et permettrait la réalisation d'habitat dans ce secteur. Le bâtiment projeté comprendrait une salle communautaire et/ou la buvette du Tennis-Club au rez et quelques appartements au 1^{er} étage.

Une nouvelle fois, ce projet permet de densifier le secteur concerné à l'intérieur du village, d'accueillir de nouveaux habitants et favoriser de nouveaux usages.

Discussion : -

M. Bernard Studer est remercié pour sa présentation.

6. Informations communales

M. le Maire communique différentes informations aux citoyens présents. Dans un premier temps, il remercie M. Bernard Studer de la présentation qu'il a donnée ce jour.

Finances communales

Il tient à remercier le conseiller communal en charge des finances, le personnel de la caisse communale ainsi que la commission des finances pour le travail réalisé. Les chiffres inclus dans le budget ont été arrêtés avec prudence, notamment au niveau des rentrées fiscales.

Il a bien entendu le message de M. André Hennem s'agissant de la dette communale et s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter les dépenses non nécessaires.

Projet de fusion « Courrendlin et environs »

La situation de l'étude relative au projet de fusion « Courrendlin et environs » est communiquée. Le nouveau projet englobe Courrendlin, Rebeuvelier, Vellerat, Châtillon et Rossemaison.

Les résultats des sondages quant à ce projet démontrent que les communes de Châtillon et Rossemaison devront encore convaincre avant d'adhérer complètement au projet.

La population de la nouvelle commune serait de 4'325 habitants.

Au niveau de l'endettement, la moyenne des cinq communes serait de Fr. 7'541.- par habitant. La quotité d'impôt serait fixée à 2.05 %.

Le calendrier du projet est présenté avec plusieurs séances d'information pour les conseils communaux et les citoyens avec l'échéance du 11 juin 2017 pour la votation populaire. En cas d'acceptation, la nouvelle commune entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Préalablement, toutes les élections nécessaires seront organisées.

Pour que la fusion entre en vigueur, il sera nécessaire que trois communes acceptent la fusion dont Courrendlin.

Informations générales :

- Nom de la commune : en réflexion
- Origine : maintient (nouvelle commune figurera entre parenthèse)
- Bourgeoisie et paroisse : statuts inchangés
- Armoiries : A définir
- Personnel communal : reprise du personnel en place avec le statut actuel
- Règlements : reprises des dispositions de Courrendlin
- Institutions politiques : 9 membres (4 pour Courrendlin / 1 pour les autres communes)
- Assemblée communale : maintient
- Commissions communales : selon le règlement d'organisation
- Administration communale : siège à Courrendlin, maintient dans les autres communes si nécessaire
- Bureaux de vote : dans chaque commune au moins jusqu'en 2022

Au niveau des prestations et contributions financières, des synergies seront recherchées pour diminuer les coûts.

Les sociétés de chaque village conserveront leur identité et bénéficieront de tout le soutien utile.

Le budget 2019 sera préparé par les conseils communaux des cinq communes.

Au niveau des écoles, les classes seront maintenues tant que les effectifs le permettront.

Le groupe d'étude poursuit son travail. Les Conseils communaux seront informés régulièrement, ainsi que les assemblées communales. Une brochure d'information sera distribuée au printemps 2017.

M. André Hennet : dans certains cantons, le Gouvernement recommande et favorise les fusions de communes. Normalement, des subventions sont octroyées durant les premières années de fonctionnement. Qu'en est-il au Jura ? A l'heure actuelle, les fusions ne sont pas imposées par le canton. Dès que la convention de fusion sera signée, des montants seront octroyés au projet qui nous occupe. Le montant octroyé n'est pas connu à ce jour.

Vice-Maire 2017

M. Bernard Chételat, PDC, assumera la fonction de Vice-Maire pour l'année 2017.

Pont du canal

Les travaux d'assainissement du pont du canal sont terminés.

Crédits consolidés par le Conseil communal

Le crédit pour la pose de stores en façade Est de la nouvelle halle a été consolidé par le Conseil communal. Le coût des travaux est de Fr. 16'263.15 après déduction des subventions.

Le crédit relatif à la rénovation des appartements nos 18 et 19 de la Résidence Clos Brechon a également été consolidé par le Conseil communal. Le coût de ces travaux se monte à Fr. 49'549.60.

Conseil communal

Mme Broquet Natacha a décidé de mettre fin à son mandat de conseillère communale en cette fin d'année après 8 années de présence. Elle est remerciée pour son engagement dans l'animation de la vie locale ainsi que l'organisation de nombreuses manifestations. Elle a su apporter sa touche



personnelle lors des différents événements organisés au village et s'est particulièrement investie cette année pour l'organisation du 1150^{ème} anniversaire du village.

M. Minger Jean-Noël a été désigné par le parti socialiste pour succéder à Mme Broquet Natacha qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2017.

Personnel communal

Durant l'année, suite au départ en retraite de M. Gilberto Rérat, M. Michaël Christen a été engagé au sein du service de voirie. M. Bruno Gobat a quant à lui été nommé en qualité de voyer-chef et M. Romain Marchand au poste de surveillant du réseau d'eau. M. Julien Scherrer, a débuté une formation d'agent d'exploitation au sein des services de voirie et conciergerie en août.

A l'administration communale, Mme Laura Rich a terminé son apprentissage d'employée de commerce et réussi ses examens finaux. Mme Bruna Freitas a débuté en août un apprentissage d'employée de commerce pour une durée de trois ans. Mme Stéphanie Willemin a repris sa fonction de secrétaire communale au mois de juillet, après son congé maternité. Mme Camille Gigon, qui avait été engagée pour renforcer le secrétariat communal durant cette absence a terminé son mandat à fin juillet.

Bourgeoisie communale

M. le Maire adresse ses félicitations à M. Philippe Champion, qui vient d'être élu au poste de Président de la commune bourgeoise et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle tâche. L'ancien Président, M. Gabriel Fromaigeat est remercié pour son travail et pour l'excellente collaboration mise en place avec la commune municipale dans le cadre de la réalisation de différents projets communs.

Projet Clos Brechon

Le projet de construction de deux immeubles dans le secteur Clos Brechon est présenté. L'entreprise Comte 360 ainsi que le Cartel syndical sont engagés dans ce projet. Ils comprendront des appartements protégés et adaptés (24), des locaux pour médecins spécialisés et un centre de jour pour personnes âgées. Un besoin de 100 places existe au Jura pour de tels établissements. La Municipalité mettra ce terrain à disposition du promoteur par le biais d'un droit de superficie. Les travaux de construction seront confiés à des entreprises locales.

2016

L'année a été très chargée pour le village notamment en raison de la fête du 1150^{ème}. Cet événement fut une réussite à tous points de vue et M. Vincent Scherrer, Mme Broquet Natacha, la commission en charge ainsi que toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet sont remerciés

A16

La section 8 de l'A16 a été ouverte en date du 5 décembre dernier. Il s'agit ici d'un pas important pour notre localité qui a vu rapidement le trafic de la route principale diminuer.

Suivi des dossiers

Le Conseil communal travaille sur de nombreux dossiers qui prennent plus ou moins de temps. Les citoyens qui en ressentent le besoin peuvent interpellier la Municipalité pour être renseignés concernant l'avancement des affaires.

Dans le traitement de ces différents dossiers, il est tenté de gérer les coûts au mieux et de faire travailler les investisseurs privés sur des projets qui serviront à la communauté.

Administration communale

L'administration communale sera fermée du 23 décembre 2016 à 12h00 au 3 janvier 2017 à 08h00.

Pour conclure, M. le Maire remercie le Conseil communal pour l'excellent travail réalisé ainsi que la bonne ambiance qui y règne. Il estime avoir à ses côtés des personnes engagées et motivées qui assument les différents dicastères communaux.

Les commissions communales sont également remerciées pour le grand travail effectué et le Conseil communal se réjouit d'entendre de leur part des propositions constructives.

A son tour, le personnel communal est remercié pour l'énorme travail effectué. Au niveau de l'administration un changement d'informatique est en cours ce qui engendre un surplus de travail en période budgétaire.

M. Francis Périat est également remercié pour son travail en qualité de Président des assemblées communales. Il mène ces dernières avec brio et professionnalisme. La secrétaire est également remerciée.

La population de Courrendlin est également remerciée pour son soutien lors des assemblées communales et sa présence lors des manifestations. Il est touché de la présence des nombreux citoyens ce soir et reconnaît le soutien donné aux autorités.

Pour conclure, il adresse à chacun-e ainsi qu'aux familles les vœux les meilleurs pour la nouvelle année, une bonne santé et de belles fêtes de Noël. Un apéritif sera offert au terme de l'assemblée.

7. Divers

Jacques Widmer : souhaiterait connaître le taux d'occupation des logements à Courrendlin afin d'anticiper l'augmentation des enfants en âge de scolarité. Il est préoccupé par l'augmentation des locaux habitables dans le village et de l'augmentation des élèves que ceci peut engendrer. Il craint d'avoir à accueillir au sein des écoles de nombreux élèves et d'avoir à organiser les classes dans des conditions difficiles.

Une étude est en cours pour répondre aux besoins scolaires. Une analyse au niveau des nouveaux immeubles, des maisons familiales, etc. ... a été effectuée. Pour le moment, il apparaît que les nouveaux logements sont majoritairement occupés par des personnes seules ou sans enfants. Un groupe de travail chargé d'étudier la problématique des locaux scolaires est désigné et suit ce dossier.

Jobin Loranne :

L'Association des Parents d'élèves a réalisé un sondage au niveau de l'accueil parascolaire et il a révélé un réel besoin au niveau d'une cantine scolaire.

Le sondage a été reçu et des discussions sont en cours avec la directrice de la crèche-garderie pour mettre en place ce genre de prestation. Des informations à ce sujet seront diffusées durant le premier trimestre 2017.

Lors de l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves, les parents ont réitéré leur souci par rapport aux besoins en locaux scolaires suite à l'augmentation de la population et restent attentifs à ce dossier.

M. le Maire confirme que le dossier est suivi et que si cela s'avère nécessaire l'APE pourra être sollicité pour collaborer à cette étude.



L'Association des parents d'élèves Se réjouit de l'ouverture de l'A16 et encourage la Municipalité à maintenir les patrouilleurs adultes sur le long terme.

Le maintien de cette prestation ne peut pas être garanti. Des analyses seront effectuées et une décision sera prise ultérieurement.

L'Association des parents d'élèves remercie la Municipalité d'entrer en matière pour un projet de place de jeux et se réjouit de la future collaboration qui sera mise en place.

Les représentantes de l'APE seront convoquées en janvier pour participer à une séance de travail avec la commission en charge.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relève que la participation à l'assemblée de ce jour se monte à 3%. Ce chiffre est en augmentation par rapport à d'autres assemblées.

En cette fin d'année, il remercie le Conseil communal et le personnel de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et leur disponibilité dans le cadre de leur fonction. Il remercie également les personnes qui sont régulièrement présentes lors des assemblées municipales et de l'intérêt porté à la chose publique. Il souhaite à chacun-e de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2017.

La séance est levée à 22h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin